



Doc. 15437
22 janvier 2022

Le rôle des médias en temps de crise

Amendement¹ n° 3

M. Andrey EPISHIN, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Irina RUKAVISHNIKOVA, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Aleksandr BASHKIN, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Sergey KISLYAK, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Svetlana ZHUROVA, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Maria BUTINA, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Olga KAZAKOVA, Fédération de Russie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, dans la première phrase, après les mots « pour lutter contre cette tendance », insérer les mots suivants :

« de manière transparente en supprimant les informations illégales, »

Note explicative

L'existence de garanties concrètes s'impose contre l'application d'une censure politique par les réseaux sociaux, sous prétexte de modération des contenus. Quant à la suppression des informations illégales, la pratique en vigueur dans de nombreux pays, dont la Russie, consiste à imposer aux intermédiaires internet une obligation légale de suppression des publications illégales.

Déposé par:

EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
BUTINA Maria, Fédération de Russie, NI
KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, NI
KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
ZHUROVA Svetlana, Fédération de Russie, NI

1. 2022 - Première partie de session

